



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 31 juillet 2017

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois d'août 2017

Le code de l'énergie, en particulier les articles R 671-1 à R 671-13 et R 221-1 à R 221-30, prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction notamment de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En juillet 2017, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une hausse du cours moyen du pétrole brut Brent (+2,21 %) qui passe à 47,88 dollars/baril, consécutive à une baisse de la production américaine,
- une hausse des cotations de l'essence (+3,97 %) et du gazole (+4,77 %),
- une hausse des cours du butane (+8,92 %),
- une hausse de la parité euro/dollar (+2,12 %) liée à une plus forte croissance dans la zone Euro au second trimestre 2017.

Les prix maxima à compter du 1^{er} août 2017 à zéro heure sont les suivants :

1° Pour les carburants routiers :

Supercarburant sans plomb : 1,33 €/l soit – 1 ct/l par rapport à juillet 2017 (1,34 €/l),

Gazole routier : 1,10 €/l soit + 2 cts/l par rapport à juillet 2017 (1,08 €/l).

2° Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 21,14 €, soit une hausse de 38 cts par rapport au mois de juillet 2017.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en juillet 2017 est de 1,32 €/l pour le supercarburant sans plomb et de 1,18 €/l pour le gazole routier.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire à ce sujet. L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions.